



AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par la résolution 20-02-64 autorisant la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 février 2020, le conseil a adopté la résolution 20-02-64 autorisant la construction de dix unités d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602-625, 5 602 628 et 5 602 672 en vertu du règlement 723-17 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La résolution 20-02-64 est entrée en vigueur le 18 février 2020, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Brome-Missisquoi.

Cette résolution est disponible à l'hôtel de ville de Bedford au 1 rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Bedford, ce 25 février 2020.

Guy Coulombe
Directeur général